



PROMENADE EN CALECHE
Le mardi 23 mai 2023, de 14h45 à 16h45

La Maire de SAINT PAIR SUR MER

VU le code général des collectivités territoriales, articles L2212-1 et suivants,
Vu le code du Commerce, notamment les articles L 310-2 et R 310-8,
VU le code de la route et notamment les articles R.36, R.37 et R.225,
VU les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière,
Vu l'attestation d'assurance de M. Jolly Thierry Ferme Equestre des Courlis à Champeaux 50530, SATEC n° 10608101994 valable du 01.01.23 au 31.12.2023 pour toutes manifestations hippiques,
CONSIDERANT que la manifestation « promenade en calèche » organisé par Mme Thaïs LAGUETTE, animatrice de la maison de retraite Saint-Michel, se déroulera sur le Domaine Public et qu'il y a lieu de régler la circulation pendant le passage de la calèche, le mardi 23 mai 2023 de 14h45 à 16h45, rue Saint-Michel, place de Gaulle, rue de la Plage, rue Saint-Pierre, rue de la Mairie, afin de permettre le bon fonctionnement de cette manifestation et assurer la sécurité des usagers,

ARRETE

- Article 1 :** Une animation « promenade en calèche » est organisée par la maison de retraite Saint-Michel, afin de balader les résidents, en calèche, **le mardi 23 mai 2023 de 14h45 à 16h45.**
- Article 2 :** Le parcours sera le suivant :
- Rue Saint-Michel,
 - Place de Gaulle,
 - Rue de la Plage,
 - Rue Saint-Pierre et
 - Rue de la Mairie.
- Article 3 :** Pendant la manifestation, un moyen de liaison téléphonique doit être mis en place afin de pouvoir appeler les secours, en cas de besoins.
- Article 4 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté et du code de la route seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.
Il est rappelé que les déjections doivent être ramassées par le propriétaire.
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :
- M. le Commandant du Commissariat de Police,
 - M. le Chef du centre de secours de Granville,
 - M. le Chef de Service de la police municipale de Saint Pair sur Mer,
 - M. le Responsable des services techniques municipaux,
 - M. Thaïs LAGUETTE Animatrice de la Maison de retraite Saint-Michel.

Fait à Saint Pair sur Mer,
Le jeudi 11 mai 2023

La Maire,

Annaïg LE JOSSIC



Pour toutes correspondances :
STE SATEC
Production Entreprises
4 place du 8 mai 1945 – CS 90168
92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX

GROUPE PHILOGERIS
3-5 VILLA DES ENTREPRENEURS
75015 PARIS

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, GROUPE SATEC - Immeuble Le Hub – 4 place du 8 mai 1945 – CS 90168 - 92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX, certifions que SAS GROUPE PHILOGERIS agissant tant pour son compte que pour celui de **Maison Saint Michel , 174, rue saint Michel 50380 SAINT PAIR SUR MER** ainsi que pour celui des résidents de la ladite maison est titulaire d'un contrat Multirisque Entreprise intégrant un volet Responsabilité civile portant le numéro 10608101994, souscrit auprès de la Compagnie AXA FRANCE

Ce contrat garantit l'indemnisation des conséquences pécuniaires (dommages corporels, matériels et immatériels) pouvant incomber aux résidents de la Maison Saint Michel du fait d'une sortie organisée par l'établissement

La présente attestation qui ne peut engager la Compagnie en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère est valable jusqu'à la fin de l'année d'assurance en cours soit le 31 décembre 2023 et, en tout état de cause, jusqu'à la date de suspension ou de résiliation éventuelle du contrat pendant ladite année d'assurance pour quelque motif que ce soit.

Attestation établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Levallois Perret, le 10 mai 2023
Pour la société :

GROUPE SATEC
Immeuble Le Hub
4, place du 8 mai 1945
CS 90168
92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX
Tél : 01 42 80 15 03 - Fax : 01 42 80 59 32
SAS au capital de 36 344 931,66 € - N° Orias 07000665
RCS Nanterre 784 395 725
TVA Intracommunautaire / SATEC FR 70 784 395 725